

9.3.1 Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse

Cet organisme a été constitué par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1946 afin de fournir à l'industrie et au gouvernement une aide scientifique et technique pour leur permettre de trouver de meilleurs moyens d'utiliser les ressources naturelles de la province, et afin d'aider les industries de transformation. Les laboratoires de la Fondation sont situés à Dartmouth et ont été érigés grâce à des fonds fournis par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique sur un terrain de dix acres donné par la province. L'immeuble a accueilli ses premiers occupants en 1969 et abrite actuellement 68 personnes dont 54 scientifiques et techniciens.

La Fondation est dirigée par un conseil formé de scientifiques et d'industriels, et ses travaux sont effectués par sept divisions. La Division de la géophysique procède à des levés gravimétriques, sismologiques, magnétométriques et électromagnétiques sur terre, ainsi qu'au tracé de cartes des fonds sismiques et à des levés magnétométriques en mer à l'intention de l'industrie et du gouvernement. Elle commandite un programme de recherches sur la géologie de surface de la Nouvelle-Écosse. La Division de la chimie, par ses travaux de recherche et de développement, utilise les minéraux et autres ressources naturelles de la province pour mettre au point de nouvelles techniques et de nouveaux produits. Des services à forfait sont offerts à l'industrie et au gouvernement dans les domaines de la chimie inorganique et alimentaire, de la lutte antipollution et du génie chimique.

La Division de la recherche opérationnelle fournit un service à l'industrie et au gouvernement par l'emploi des techniques mathématiques d'analyse des systèmes et effectue des travaux sur l'utilisation optimale des ressources et sur l'ordonnement et la distribution de la production. La Division du génie physique met à la disposition de l'industrie de la Nouvelle-Écosse des renseignements sur les plus récentes découvertes en physique appliquée. Elle se concentre actuellement sur la recherche et le développement en génie électrique et mécanique et dans les techniques de mesure. La Division des services techniques offre des renseignements techniques sur les matériaux, matériels et procédés et fournit de l'aide en matière de génie industriel aux industries manufacturières. Elle comprend diverses sections, à savoir la section des renseignements techniques, la section du génie industriel et un centre d'information connexe. La Division de la biologie appliquée effectue des études sur la répartition, la croissance, la conservation et l'utilisation des algues commerciales. Elle procède également à des recherches microbiologiques liées à la pollution de l'eau et au traitement des eaux usées industrielles. La bibliothèque est dotée de nombreux ouvrages scientifiques et techniques à l'usage du personnel de la Fondation, de l'industrie et du gouvernement.

La Fondation publie de temps à autre un bulletin qui met l'industrie au courant de son activité et des découvertes scientifiques et technologiques importantes. Elle donne également un compte rendu descriptif des travaux de recherche déjà accomplis, et publie régulièrement des rapports annuels.

9.3.2 Conseil de recherches et d'études sur la productivité du Nouveau-Brunswick

Le Conseil a été constitué en société en 1962 par une loi du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il est dirigé par un groupe indépendant de citoyens éminents représentant les cadres administratifs, les salariés et les professions libérales, et il se réunit quatre fois l'an. Les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour une période de trois ans; l'un d'eux remplit les fonctions de président et soumet un rapport annuel au premier ministre. La majeure partie du capital a été fournie par le gouvernement canadien; la province accorde toutefois une subvention annuelle de fonctionnement prélevée sur son Fonds du revenu consolidé. Le Conseil se procure des fonds additionnels par le recouvrement de certains frais, les services à forfait, les travaux commandités, etc. Le directeur administratif se charge de toutes les questions de gestion, et il surveille et dirige le travail du personnel.

Le Conseil possède un laboratoire bien équipé pour l'exécution de travaux d'ingénierie, la recherche de solutions à des problèmes divers, la recherche et le développement industriels et, outre ses programmes à caractère provincial, il effectue contre remboursement certains travaux pour des clients d'autres régions du Canada ou de l'étranger.

9.3.3 Centre de recherche industrielle du Québec

Le Centre de recherche industrielle du Québec, institué en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale sanctionnée le 12 décembre 1969, est une corporation selon la définition du Code civil. Il se compose d'un directeur général et de 14 membres du monde de l'industrie, des